



# Demande de versement anticipé Mise en gage de l'avoir de prévoyance

[conformément à l'encouragement à la propriété du logement (EPL)]

## a) Données personnelles de l'assuré(e)

Madame      Monsieur

N° d'assuré(e)      N° AVS

Nom      Né-e le

Prénom      Téléphone fixe

Adresse      Téléphone mobile

NPA, Lieu      Nationalité

Etat civil      marié(e)      date mariage civil  
(joindre copie lisible du passeport ou carte d'identité de l'époux/épouse)

partenariat enregistré      depuis le  
(joindre copie lisible du certificat de partenariat)

célibataire      date divorce  
(joindre copie lisible du certificat individuel d'état civil récent)

divorcé(e)      depuis le  
(joindre copie lisible du certificat individuel d'état civil récent)

veuf/veuve      date divorce  
(joindre copie lisible du certificat individuel d'état civil récent)

la caisse est informée de l'existence d'une union libre  
(joindre copie lisible du passeport ou de la carte d'identité du/de la partenaire)

## b) Données personnelles du/de la conjoint(e) ou partenaire enregistré(e)

Madame      Monsieur

Nom      Né-e le

Prénom      Nationalité

## c) Employeur actuel de l'assuré(e)

Employeur

Adresse      NPA, Lieu

## d) Capacité de gain de l'assuré(e)

Disposez-vous actuellement de votre **pleine capacité de gain** ?      oui      non (Taux d'incapacité % :      )

## e) Utilisation antérieure

J'ai déjà retiré / mis en gage des fonds issus de ma prévoyance professionnelle

oui	retrait anticipé (EPL non remboursé)	montant en CHF	date
	mise en gage	montant en CHF	date
non			



#### f) Achats antérieurs

Au cours des trois dernières années, j'ai effectué des achats au moyen des prestations de la prévoyance professionnelle

oui	montant en CHF	date
non		

#### g) Versement anticipé | mise en gage

Je souhaite

un versement anticipé	d'un montant fixe de CHF
	montant maximal autorisé
une mise en gage	d'un montant fixe de CHF
	montant maximal autorisé

le report de la mention de restriction d'aliéner

Prestation mise en gage selon contrat de mise en nantissement du

Entrée en vigueur de la mise en gage

#### h) Mise en gage | créancier gagiste

Nom

Adresse NPA, Localité

#### i) But de l'utilisation de l'objet immobilier

Le retrait anticipé ou la prestation mise en gage, qui sert de garantie, sont demandés dans le but suivant

acquérir un logement en propriété		
construire un logement en propriété	Date des travaux : début	fin
acquérir des participations à la propriété du logement		
transformer/agrandir un logement (non admis pour l'entretien ordinaire)	Date des travaux : début	fin
rembourser une dette hypothécaire		

#### j) Formes autorisées de propriété

propriété individuelle

propriété commune avec le/la conjoint(e) ou le/la partenaire enregistré(e)

copropriété à un taux de % (également copropriété entre époux)

acquisition d'une part sociale d'une coopérative de construction et d'habitation ou participation semblable

droit de superficie distinct et permanent

#### k) Description de l'objet immobilier

appartement

maison familiale



Emplacement, Rue + N°

NPA, Lieu

Commune

N° de parcelle

Pays

N° PPE

N° de plan

Bref descriptif

### **l) Registre foncier compétent**

Nom du Registre foncier

Adresse

NPA, Localité

### **m) Coordonnées pour le versement anticipé**

Nom du bénéficiaire (vendeur ou prêteur)

Poste N° de CCP

IBAN

BIC / SWIFT (pour paiement à l'étranger)

Banque Nom

Adresse

N° de compte

Titulaire du compte

### **n) Acceptation des conditions d'octroi**

Je déclare avoir pris connaissance du règlement de la caisse CPCV, en particulier des points ci-dessous que je déclare accepter et autorise la Caisse à traiter mes données personnelles pour déterminer mon droit aux prestations.

En cas de versement anticipé, une restriction du droit d'aliéner sera inscrite par la caisse CPCV au Registre foncier.

Le versement anticipé devra être restitué en cas de vente ou de cession des droits équivalant à une aliénation.

Utilisation du logement à mon lieu de domicile ou mon lieu de séjour habituel, pour mes propres besoins, tant que le retrait anticipé n'aura pas été remboursé.

Le versement anticipé entraîne une réduction des prestations de prévoyance. Si je souhaite la compenser, je devrai m'adresser à une compagnie d'assurance sur la vie à laquelle je devrai verser des primes totalement à ma charge.

Le versement anticipé sera imposé fiscalement et annoncé à l'administration fédérale des contributions (les assurés domiciliés en Suisse doivent s'acquitter eux-mêmes des impôts – l'impôt à la source est retenu par la caisse pour les assurés domiciliés à l'étranger).

En cas de décès (avant la mise au bénéfice de la rente de retraite ou d'invalidité), le versement anticipé devra être restitué par mes héritiers si aucune prestation de prévoyance n'est exigible.

Tout ou une partie du versement anticipé pourra être restitué à la caisse et le montant remboursé sera utilisé conformément aux prescriptions réglementaires en vigueur à ce moment-là. Je pourrai faire la demande de restitution de l'impôt, **dans les trois ans**, à l'administration qui l'a prélevé.



## o) Documents à joindre

### Dans tous les cas :

- extrait récent du Registre foncier (avec déclaration des charges)
- attestation de domicile du contrôle des habitants relative au nouveau logement faisant l'objet de la demande de retraite anticipé ou de la mise en gage
- attestation de séjour (pour les étrangers)

### Autres documents :

- achat d'un logement construit
  - contrat de vente
  - contrat hypothécaire / contrat de prêt
  - attestation de la banque acceptant le versement (avec indication du montant et du compte)
- construction d'un logement
  - contrat de vente du terrain
  - contrat d'entreprise
  - autorisation de construire
  - contrats bancaires (crédit hypothécaire et de construction)
  - ! Le versement anticipé n'est pas effectué avant l'achèvement des travaux**
  - devis et décompte final (factures acquittées)
- rénovation d'un logement
  - contrat bancaire (crédit de rénovation)
  - contrat hypothécaire / contrat de prêt
  - attestation de la banque acceptant le versement (avec indication du montant et du compte)
  - ! Le versement anticipé n'est pas effectué avant l'achèvement des travaux**
- remboursement d'hypothèques
  - attestation bancaire actuelle mentionnant le solde de la dette
  - attestation de la banque acceptant le versement (avec indication du montant et du compte)
- mise en gage
  - contrat de vente
  - contrat hypothécaire / contrat de prêt
  - contrat de gage de la banque (acte de nantissement)

## p) Signatures

### Personne assurée

Lieu et date

Signature

### Conjoint(e) | partenaire enregistré(e)

Lieu et date

Signature

**Les signatures de la personne assurée et du conjoint/partenaire enregistré doivent être authentifiées auprès de la Commune de domicile, devant un notaire ou auprès de nos bureaux ; pour ce faire les deux personnes doivent se présenter munies de passeports ou carte d'identités et livret de famille.**

**La personne assurée confirme que le retrait de la mise en gage concerne la propriété d'un logement principal pour ses propres besoins, que les renseignements fournis sont conformes à la réalité et qu'elle a été informée des conséquences de la réalisation du gage.**

A nous retourner daté et signé.